

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1998)
Heft: 115

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

50 ANS A L'AFFICHE - Les amateurs de vieilles bobines n'auraient manqué ça pour rien au monde. Pour fêter son demi-siècle, la vénérable Cinémathèque suisse s'est offert près de 36 heures de programmation non stop au Casino de Montbenon, son siège lausannois. Au programme : un hommage à Erich von Stroheim, une des guest stars lors de son inauguration en 1948 et quelques raretés, dont une version du premier film réalisé en 1912 sur le naufrage du Titanic. Avec ses 50 000 copies de film entreposées au centre de Penthaz, ses 35 000 affiches, ses collections d'affiches, ses 650 appareils de projection historiques, la Cinémathèque suisse est considérée par les spécialistes comme étant la cinquième du monde. 2 000 copies supplémentaires rejoignent chaque année ses archives. On n'arrête pas le cinéma.



FONDS JUIFS

DEPUIS L'ACCORD GLOBAL

Le 12 août dernier, un accord global était conclu à New York entre les grandes banques suisses et les auteurs américains de plaintes collectives sur l'affaire des fonds juifs. L'UBS et le Crédit Suisse Group se sont engagés à l'époque à verser 1,25 milliards de dollars (dont une première partie, 250 millions de dollars, devait être versée le 23 novembre dernier). En échange, les plaignants renonçaient à toute espèce de poursuite en relation avec le thème de la Suisse et la Deuxième guerre mondiale. Du même coup, les autres banques suisses, le Gouvernement, la Banque nationale et l'industrie suisses étaient libérées de toute menace d'action en dommages et intérêts sur cette question. Mais le feuilleton judiciaire ne fait que commencer : les avocats des deux parties élaborent actuellement un contrat de règlement qui devrait être soumis au juge américain Korman avant le printemps prochain. A ce stade, les plaignants ne pourront maintenir leur poursuite qu'à titre individuel, en se retirant du règlement global : cela reste improbable, car sans l'appui des médias et d'avocats en vue, les plaignants isolés n'ont que peu de chances d'obtenir gain de cause. Si le règlement est estimé équitable en mars 1999, le jugement définitif interviendra : les plaintes pourront alors être éteintes. Les avocats américains - par la Justice et quelques hono-

raires juteux alléchés - n'ont pas attendu la signature de l'accord global pour se tourner vers l'Allemagne et l'Autriche : des actions en réparation sont en cours contre Creditanstalt, la Deutsche Bank, la Dresner Bank et plusieurs entreprises allemandes (BMW, Porsche, VW). Plusieurs de ces entreprises ont, en prévision des poursuites et au vu de l'expérience suisse, créé des fonds spéciaux. Reste à éclaircir la question des polices d'assurances en déshérence, qui n'est pas tenue par l'accord global de New York : le 21 octobre, la commission internationale chargée d'examiner les prétentions des détenteurs juifs de polices remontant à l'époque nazie s'est réunie pour la première fois. Parmi les compagnies d'assurances européennes concernées, trois compagnies suisses reconnaissent cette commission : la Bâloise, la Winterthur et la Zürich. Ce qui n'est pas le cas des avocats américains, qui restent en position d'attaque. Du 30 novembre au 3 décembre dernier s'est tenue à Washington une conférence internationale sur les valeurs patrimoniales remontant à la période de l'Holocauste, faisant suite à la conférence de Londres sur l'or volé de décembre 1997. Au menu de cette conférence figuraient les polices d'assurances et surtout les objets d'art, cheval de bataille d'un homme d'affaires new-yorkais, Robert Lauder, qui estime à plus de 100 000 le nombre d'oeuvres disparues pendant la période, pour une valeur de 10 à 30 millions de dollars. (SDES)

La Suisse prend de l'âge - D'ici l'an 2030, un Suisse sur quatre aura plus de 65 ans. C'est le résultat d'une étude démographique qui vient de paraître sous le titre *Atlas suisse de la population suisse âgée*. L'étude fait aussi apparaître une forte disparité dans la carte géographique du vieillissement en Suisse, entre les centre économiques, Zürich, Genève, Fribourg et les cantons montagnards et campagnards, désertés par les jeunes générations.

Nestlé se joue de la crise - La direction du groupe agro-alimentaire a annoncé un chiffre d'affaires de 59,2 milliards de francs suisses pour les dix premiers mois de l'année 1998, soit en augmentation de 4 % par rapport à l'an dernier. Une belle performance, au vu de l'évolution défavorable des monnaies étrangères face au franc suisse et des crises successives en Asie, en Russie et en Amérique Latine.

Gauguin plébiscité - Avec un total de 378 960 visiteurs, l'exposition Paul Gauguin a établi un nouveau record d'affluence pour la Fondation Gianadda. La palme était jusqu'ici détenue par l'exposition Edouard Manet, qui avait attiré 290 000 visiteurs en 1996.

Hingis : retour au sommet - La joueuse de tennis Saint-Galloise a remporté pour la première fois le Masters féminin de tennis en battant en finale l'Américaine Lindsay Davenport, numéro un mondiale et tête de série n°1, 7-5 6-4 4-6 6-2. Depuis sa victoire à l'open d'Italie, en mai dernier, l'ex-première joueuse du monde n'avait pas remporté le moindre tournoi.



Deuxième victoire en trois participations à la Route du Rhum pour le navigateur franco-suisse Laurent Bourgnon. Avec en prime un nouveau record de l'épreuve. A l'arrivée, le marin originaire de La Chaux-de-fonds précédait son second, Alain Gautier de trois heures. Son frère Yvon n'a pas terminé l'épreuve, victime d'un démâtage.